



VILLE DE NAMUR

CONSEIL COMMUNAL

Jeudi 12 décembre 2013 – 18 heures

Salle du Conseil de l'Hôtel de ville
(1er étage de la Maison des Citoyens)

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Modifications apportées à l'ordre du jour du Conseil communal :

SEANCE PUBLIQUE

POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE CONSEILLERS :

- 110.1. **La Ville doit récupérer les créances qu'elle a sur le citoyen. Mais comment doit-elle agir à l'égard des plus démunis ?** (M. P. Mathieu, Conseiller communal cdH)
- 110.2. **Proposition de suppression de l'octroi de la dotation aux partis politiques par la ville de Namur : économie de 35.000 euros par an ou 210.000 euros en une législature sans toucher au portefeuille des Namurois.** (M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant)
- 110.3. **Suppression de la taxe sur les bureaux** (M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant)
- 110.4. **La nécessité de renforcer l'intégration de clauses sociales, environnementales et éthiques dans nos marchés publics communaux** (M. A. Piret, Conseiller communal PS)

L'urgence sera sollicitée pour le point suivant :

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION ET LOISIRS

SPORTS

38 bis (U). Bourse Chloé Graftiaux